



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE DE MISE EN ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE  
DE NIVEAU ORANGE POUR VENT VIOLENT**

La Roche-sur-Yon, le 12 janvier 2017

**DESTINATAIRES :**

- **Maires du département POUR ACTION**
- **Destinataires de la liste « Alerte Météo » POUR ACTION**

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour un risque de vent violent. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène:**

Début d'événement prévu le 12 janvier 2017 à 18h00

Fin de phénomène prévue le 12 janvier 2017 à 21h00

**Qualification du phénomène :**

Passage d'une tempête hivernale de courte durée accompagnée de pluies marquées. Après le passage du vent fort, des giboulées de grésil ou de neige sont attendues.

**Evolution prévue :**

Pendant 3 à 4 heures, les rafales de vent d'Ouest atteindront 110 km/h sur la côte et environ 90 à 100 km/h dans les terres.

Ensuite, le vent s'orientera au Nord-Ouest en faiblissant très sensiblement. Mais les températures fraîchiront nettement. Des averses de grésil ou de neige sont probables en seconde moitié de nuit.

### Consignes aux maires :

**Dès le début de la période à risque (le 12 janvier à 18h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et activeront leur plan communal de sauvegarde (PCS).**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de météo France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### *Conséquences possibles*

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### *Conseils de comportement*

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,



Jean-Benoît Albertini